

En considération du rôle catalyseur des Technologies de l'Information et de la Communication dans le développement économique et la promotion du bien-être des populations, le Gouvernement s'est donné comme ambition d'assurer le développement par les TIC, en sorte de créer très rapidement les bases pour le développement d'une économie numérique pouvant impacter durablement la croissance économique, changer en profondeur le fonctionnement de l'économie sociale, et créer les fondamentaux pour une économie du savoir au service des populations ivoiriennes.

Le Gouvernement a initié un vaste programme de développement de la maturité numérique de notre Pays, avec trois objectifs opérationnels précis

1

Assurer une couverture intégrale de la population ivoirienne en service de téléphonie ;

2

Porter le taux de couverture data/internet à plus de 95% de la population à échéance 2020, et le taux de pénétration de l'accès haut débit à 30% au moins de la population

3

Vulgariser la fourniture des services en lignes au profit des citoyens.

2011

16 millions

ABONNES MOBILES

2015

22 millions



0,65 million

UTILISATEURS INTERNET

7 millions



0,170TBPS

Bande passante à l'international

10,4TBPS



6%

Contribution du secteur au PIB

8%



32

CYBERCRIMINALITE – Nombre d'interpellés

93



0,5%

% de la population ayant accès à l'internet

27%



0 utilisateurs

GOUVERNANCE ELECTRONIQUE – Messagerie

3000



108 000

EMPLOIS du secteur des TIC (Directs et indirects)

plus de 150 000



0

GOUVERNANCE ELECTRONIQUE – Nombre d'e-Services

30



799

CYBERCRIMINALITE – Nombre de réquisitions traitées

2380



740 milliards

Chiffre d'affaire des entreprises de télécommunications

983 milliards



1

Nombre de câbles sous-marins en fibre optique (internet)

3



0

Services mobiles money (e-money) – Nombre de comptes

5 millions



32%

Taux d'imposition global (frais de douanes + TVA) sur les terminaux TIC des ménages

6%



0

Services mobiles money (e-money) - Montant journalier de transactions e-money

8 milliards



2465

INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS - MAILLAGE DU PAYS EN F.O – nombre de km de FO

5521



0

GOUVERNANCE ELECTRONIQUE (e-éducation) – nombre d'universités interconnectées

6



0

GOUVERNANCE ELECTRONIQUE (e-sante) – nombre de centre hospitaliers interconnectées

3





CADRE RÉGLEMENTAIRE

REFONTE ET MISE AUX NORMES DES MEILLEURES PRATIQUES DU CADRE RÉGLEMENTAIRE
2 ordonnances, 4 lois structurantes, 25 Décrets, 16 Arrêtés promulgués et/ou adoptés



ZONE FRANCHE FLORISSANTE

RELANCE DU VITIB
Renégociation de financement et ouverture effective des lignes de crédits
BOAD (13 milliards de FCFA)
BIDC (5 milliards de FCFA)
Exim Bank de l'Inde (20 millions de dollars US)
Démarrage effectif des travaux



GOVERNANCE ELECTRONIQUE, E-ÉDUCATION (ÉDUCATION NATIONALE)

CENTRES MULTIMÉDIA DANS LES ÉCOLES
L'équipement de 26 établissements d'enseignement secondaire en salles multimédia est achevé



GOVERNANCE ELECTRONIQUE, E-ÉDUCATION (ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR)

« CAMPUS NUMÉRIQUE »

Interconnexion des universités (Felix Houphouët Boigny, Naguy Abrogoua...)
et la fourniture d'une connexion en haut débit internet et wifi dans lesdites universités ;

L'implémentation d'un système de visioconférence pour le télé-enseignement pour ces mêmes la mise en œuvre de deux datacenters



CYBERCRIMINALITÉ

Mise en œuvre d'une politique d'identification des abonnés mobiles, internet, cybercafé à hauteur 99% sur toute l'étendue du territoire ivoirien.
 Mise en œuvre de la Plateforme de Lutte Contre le Cybercriminalité - PLCC.

Augmentation de plus de 5000 % du nombre de réquisitions
Plus de 2400 réquisitions sont traitées par les sociétés de téléphonie mobile

CYBERCRIMINALITE / CYBERSECURITE

Loi n°2013-450 du 19 juin relative à la Protection des Données à Caractère personnel
 Loi n° 2013-546 du 30 juillet 2013 relative aux Transactions Electroniques
 Loi n° 2013-451 du 19 juin 2013 relative à la lutte contre la Cybercriminalité
 Décret n° 2014-105 du 12 mars 2014 portant définition des conditions de fourniture des prestations de cryptologie
 Décret n° 2014-106 du 12 mars 2014 fixant les conditions d'établissement et de conservation de l'écrit et de la signature sous forme électronique



ACCESSIBILITÉ DES TIC

RÉDUCTION DES COÛTS DE TÉLÉPHONIE MOBILE
Réduction des coûts de plus de 50%

RÉDUCTION DES COÛTS DE L'INTERNET
A débit égal réduction des coûts de plus de 50%

1 CITOYEN, 1 ORDINATEUR, 1 CONNEXION INTERNET
Plus de 10 000 ordinateurs déjà mis à la disposition de la population



QUALITÉ DE SERVICE

MISE EN ŒUVRE DE MESURES RÉGULIÈRES DE QUALITÉ DE SERVICE
Nombre de mesures annuelles : 2



ACCESSIBILITÉ DES TIC

MISE EN ŒUVRE DU RÉSEAU CDMA FINANCÉ SUR DES RESSOURCES DE L'ANSUT
couverture de 1000 localités rurales ;

Ordonnance n°2015-503 du 08 juillet 2015 portant exonération de la taxe sur la valeur ajoutée et réduction de droits et taxes de douanes sur l'acquisition de matériels informatiques, de tablettes électroniques, et de téléphones portables

Réduction du taux d'imposition des terminaux TIC pour les ménages de 32% à 6%



93

interpellations

